



DÉCISION DE LA COMPOSITION DU JURY POUR LE CONCOURS PROFESSIONNEL DE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ PARAMÉDICAL

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, en date du 27 janvier 2025 portant ouverture du concours professionnel de Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

DÉCIDE

Article 1 : La composition du jury est fixée comme suit :

Monsieur Olivier FALANGA, Directeur de la Direction des Relations Humaines aux Hôpitaux de Chartres, président ;

Madame Michèle BRONNER, Directrice du Personnel du Centre Hospitalier du Centre Hospitalier Henri EY ;

Monsieur Christophe PETERS, Directeur des soins, Coordonnateur général des soins de l'IFSANTE de Chartres ;

Monsieur Antoine DE MADET, Praticien-Hospitalier, Chef de service, Unité Mobile de Soins Palliatifs aux Hôpitaux de Chartres ;

Madame Sarah POINTU, Cadre supérieure de santé au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans ;

Article 2 : Le Directeur des Relations Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le 24 février 2025,

Pour le Directeur-Adjoint chargé
de la Direction des Relations Humaines,
Par délégation la Responsable du Pôle Social
DIRECTION
DES RELATIONS
HUMAINES
Bérengère TALMANT